Communauté de Communes Centre Intercommunal d'Action Sociale ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	P.V. Réunion du Comité Technique	18 octobre 2017 Service : R.H.

Réunion Mercredi 18 octobre 2017 à 14h30 à Villecomtal-sur-Arros

Présents :

- *Représentants de la collectivité* :

Madame Annie Bourdallé, vice-présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne

Monsieur Patrick Ducombs, vice-président de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Madame Sylvie Lahille, maire, conseillère communautaire de la Communauté de Communes et membre du conseil d'administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne

- *Représentants du personnel* :

Madame Chantal Delhom, représentante CGT

Madame Marilys Arroudère, représentante CGT

Madame Solange Esseul, représentante CGT suppléante

Madame Donna Meijer, représentante UNSA

- *Fonctionnaires assistants administratifs* :

Monsieur Karl Veranen, directeur général des services

Madame Marie-Pierre Claverie, directrice générale adjointe

Madame Marie-Hélène Forgues, assistance RH

Absentes excusées :

Madame Céline Salles, présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne,

Madame Maryse Vermel, représentante UNSA

La séance est ouverte à 14h35 par Madame Annie Bourdallé, vice-présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne, qui présidera la séance.

Ordre du jour :

1- Temps de travail

Madame la Présidente rappelle que le temps de travail dans la collectivité est fixé à 35h pour l'ensemble du personnel. Lors du CT, il a été dit que seulement 2 agents étaient concernés au lieu de 6 réellement. Ces 6 agents sont répartis comme suit : 2 au Pôle administratif, 3 à l'EHTM, et 1 au SSIAD. L'objectif est de créer une équité de traitement dans la collectivité, de ne plus parler de RTT mais d'aménagement du temps de travail selon la nécessité de service comme stipulé dans le règlement intérieur.

2- Agent d'animation : calcul du temps des transmissions du matin – demande de réintroduction des 10 minutes du matin

Lors du précédent comité technique les représentantes du personnel CGT avait demandé que les 10 minutes de transmission du matin soient réaccordées. Madame la Présidente avait proposé que les services réalisent une estimation du coût qui s'élève à 2 260 € pour l'année.
La transmission est nécessaire pour les maternelles et consiste notamment à amener les enfants jusqu'à la classe, à transmettre les demandes des parents, à prévenir l'enseignant des absences.

Madame la Présidente indique que la demande de réintroduction des 10 minutes du matin sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Bureau des maires pour décision.

3 – Fin des contrats aidés par l'Etat

Madame la Présidente rappelle que 5 agents ont été concernés par la fin du dispositif des Contrat Aidés par l'Etat (CAE). Pour l'un d'eux, le maintien en CAE est possible car la personne remplit les nouvelles conditions d'éligibilités ; à savoir être âgé de + de 50 ans, travailler dans le domaine social et être porteur de handicap.
Pour les autres agents, Madame la Présidente indique que les élus ont souhaité que tous les agents soient recrutés en CDD d'un an.
Monsieur Veranen, Directeur Général des Services, souligne le réel effort réalisé par la collectivité pour maintenir ces contrats dans un contexte financier incertain. « La CGT soulève qu'il y a un besoin essentiel et réel ». Il rappelle l'importance pour les agents concernés de passer les concours. Par ailleurs, il précise le cas particulier de l'enfance & jeunesse dont les services sont soumis à la contractualisation avec la CAF. Si l'offre est revue, les agents seront de fait impactés.

4 - Organigramme

Les représentantes du personnel CGT indiquent que dans le cadre de la campagne des entretiens professionnels certains agents ont découvert leur N+1 et N+2. Sur les structures d'animation, certains agents ont été étonnés d'être évalués par le N+1 et non N+2. Ce changement a été annoncé en réunion de rentrée. Cette annonce est trop tardive.
Madame la Présidente propose de continuer à former les N+1 et d'insérer l'organigramme sur l'Intranet pour le porter à la connaissance des agents.

En outre, les représentantes du personnel CGT indiquent qu'un évaluateur aurait reçu une injonction de sous-évaluer les agents ; ordre générant des inquiétudes relatives à l'avancement d'échelon pour les évalués.
Monsieur le Directeur Général des Services et son adjointe démentent formellement avoir donné des directives en ce sens qui auraient pu émaner des élus ou de l'administration.
Madame la Présidente propose que la RH reçoive l'évaluateur concerné pour rappeler les directives des élus et le cadre de la direction.

Concernant les formations, les représentantes du personnel CGT regrettent que la campagne d'entretiens professionnels débutent en septembre car le catalogue du CNFPT N+1 n'est pas sorti.

Madame la Présidente et Madame Lahille rappellent que lors de l'entretien d'évaluation, l'agent évalué doit donner le thème de la formation sollicitée à l'évaluateur. En outre, Madame la Présidente précise que le calendrier d'évaluation tient compte des contraintes d'organisation pour l'octroi du CIA et du nombre d'entretiens à réaliser pour certains chefs de service.

5 - Casiers pour stocker des effets personnels pour les agents des écoles

Les représentantes du personnel CGT indiquent que des agents des écoles souhaiteraient obtenir un casier pour ranger leurs effets personnels (sac à main par exemple). Une boîte aux lettres conviendrait car elle peut se fermer à clé.

Madame la Présidente rappelle qu'aucun équipement de ce type n'est obligatoire pour les personnels qui ne sont pas soumis au port d'une tenue dans l'exercice de leur fonction. Néanmoins, Madame la Présidente propose de quantifier le nombre de demandes et de chiffrer le coût de cet équipement.

A étudier pour le prochain CT.

6 - Protocole panne de bus/absence de bus –Saisine du CD32

Les représentantes du personnel CGT demandent à ce qu'il soit établi un protocole en cas de panne de bus et d'absence d'un bus géré par le Conseil Départemental 32. Il apparaît nécessaire de clarifier les rôles respectifs de l'accompagnateur et du chauffeur de bus, le périmètre et les responsabilités de chacun.
Madame la Présidente propose d'informer le CD 32 des dysfonctionnements et du besoin de nous fournir un protocole. Par ailleurs, Madame la Présidente rappelle que ce n'est pas aux ATSEM de se débrouiller ou à l'animatrice. Si réclamations il y a, adresser le courrier au CD32. AAG n'est pas décisionnaire.

Remis à l'ordre du jour du prochain CT.

7 - Proposition de modification du tableau des emplois de la communauté de communes – intégration des CAE en contrats à durée déterminée, créations de poste.

Madame la Présidente rappelle que lors des séances des Comités Techniques du 5 octobre 2016 et du 5 juillet 2017, il a été convenu, qu'une analyse des heures complémentaires serait présentée au Comité Technique. Une présentation des heures annuelles, entre 2013 et 2017, de chaque poste ouvert aux tableaux des emplois de la Communauté de Communes et du CIAS, est faite. De cette analyse, découlent les propositions de tableaux des emplois suivantes :

- ⇨ Modification du poste DRH en Responsable des Services Administratifs et Financiers du grade de Rédacteur au grade d'Attaché Territorial.
- ⇨ Adjoint administratif 35h sur un poste vacant
- ⇨ Création de poste adjoint administratif 28h
- ⇨ Création de poste adjoint d'animation 20h
- ⇨ Augmentation temps de travail adjoint d'animation 26h à 35h

Proposition de modification de tableau des emplois de la Communauté de Commune au 25 octobre 2017 :

- Poste 3CC : Cadre d'emploi Attaché territorial
- Poste 6CC : Cadre d'emploi adjoint administratif
- Poste 12CC : création poste adjoint administratif 28h

Proposition de modification de tableau des emplois du Conseil d'administration 25 octobre 2017 :

- Poste 99CIAS : création poste adjoint d'animation 20h

A cela s'ajoute le recrutement des CAE et la transformation ou l'ouverture de poste en CCD.

Avis du Comité technique :

Sur la pérennisation des CAE, les représentantes syndicales CGT et UNSA donnent un avis favorable. En revanche, elles s'abstiennent sur la réorganisation du pôle administratif.

8 – ALAE de Saint-Martin

Les représentantes du personnel CGT indiquent que ALAE de Saint-Martin ne dispose pas de téléphone.
Madame la Présidente demande que le nécessaire soit fait rapidement. Compte rendu sera fait au prochain CT.

9 - Application du RIFSEEP au grade des adjoints techniques

Rectificatif : sur le document de travail concernant l'application du RIFSSEP au grade des adjoints techniques, une erreur s'est glissée au niveau de la saisine du CT : En séance du 9 novembre 2016, le comité technique avait émis un avis favorable. Les représentantes du personnel CGT s'étaient abstenues.

Concernant l'application du RIFSEEP au grade des adjoints techniques : pas de remarque. Application du décret.

10 – Points ajoutés à l'ordre du jour à la demande des élus :

Elaboration de la pondération du CIA. Il convient de pondérer les critères définis lors de précédents CT. Il faut préciser la note attribuée au travail habituel, aux manquements etc.

Madame la Présidente indique qu'en l'absence d'éléments pour 2017, le CIA se basera sur l'absentéisme. Madame la Présidente propose pour 2018 de travailler ensemble pour définir les notes. Ainsi, une réunion sera à planifier avant le 30/06/2018.

Avis du comité technique :
La représentante UNSA et les représentantes CGT sont contre les critères du CIA.

Création d'un service commun d'urbanisme (ADS) au sein du PETR du Pays d'Auch :

Madame la Présidente explique que la Communauté de communes a travaillé à la création d'un service commun d'autorisation des droits des sols (ADS) avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auch. Cette création de service nécessite l'avis du comité technique. Madame la Présidente précise que la compétence urbanisme reste aux communes. Elle porte à la connaissance du Comité Technique que l'impact sur la communauté de communes se situe au niveau des agents du service financier qui devront assurer les refacturations aux communes des actes d'urbanisme sur 3 périodes dans l'année.

Avis du comité technique :
Représentante UNSA et représentantes CGT : avis favorable
Représentants du collègue élus : 3 voix pour

11 Points proposés par les représentantes du personnel :

(Points CGT)

- Communication du rapport d'activité 2016.

Madame la Présidente précise que le rapport d'activité sera communiqué aux représentantes du personnel.

- Date du prochain CHSCT : à définir

- ALAE et TAP : budget de service

Madame Claverie informe les représentantes du personnel que chaque chef de service disposera à compter du budget 2018 d'un budget de service.

- ALSH : les bilans ne sont pas faits après les séjours.

Madame la Présidente prend note et propose de réfléchir à une méthode de travail pour que les bilans soient réalisés après les séjours.

- Demande des directeurs d'ALSH : travailler avec des échéanciers. Souhaitent que les engagements respectifs soient respectés.

Madame la Présidente prend acte.

- Cantines satellites : soucis de livraison des produits d'entretien.

Madame la Présidente propose de faire un point sur cette question au prochain CT.

- Cantine de Laguian : température des aliments.

Les représentantes du personnel CGT expliquent que les portages sont amenés à 11h et les températures sont prises, une heure plus tard à 12h10. Les repas restent sous le préau. L'été les aliments sont trop chauds et l'hiver trop froids.
Madame la Présidente propose de faire un point sur cette question au prochain CT.

- Contrat de prévoyance SMACL : demande de participation de la collectivité

Lors du précédent Comité Technique les représentantes du personnel CGT avaient émis l'idée de solliciter la collectivité au titre de sa participation au contrat de prévoyance. Elles ont précisé leur demande et proposé une prise en charge à hauteur de 20 €/agents et par mois au prorata du temps de travail.
Madame la Présidente propose de donner une estimation du coût de cette prise en charge par la collectivité lors du prochain CT.

(Point UNSA)

- SAAD : demande de ré - organisation des réunions d'échange (2h) tous les 2 mois par secteur.

La représentante du personnel UNSA demande à la collectivité de remettre les réunions d'échange tous les 2 mois comme cela se faisait auparavant.
Madame la Présidente propose de faire un point sur cette question au prochain CT.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16h40.

La Présidente	Le Secrétaire	La Secrétaire Adjointe
Annie Bourdallé	Patrick Ducombs	Chantal Delhom